Trente-cinquième Année. — N° 302 UN NUMÉRO 15 CENTIMES. SAMEDI 8 NOVEMBRE 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Étienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 23, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 7 NOVEMBRE 1809

LA STATUE DE GARIBALDI

Le croiriez-vous ? Après douze ans bientôt de république opportuniste, radicale, athée et jacobine, la France ne possédait encore aucune statue de Garibaldi !

Ricard avait son marbre et Margue avait son bronze. Le solitaire de Caprera n'avait pas même un plâtre.

C'était une lacune. Plus facile à combler, d'ailleurs, que le déficit budgétaire.

On y va donc pourvoir. Un Comité s'est constitué, dont les feuilles de gauche encouragent chaleureusement l'initiative, et s'est donné mission de soutirer les gros sous des imbéciles et de centraliser les fonds nécessaires à la confection de cette œuvre d'art.

Le jour de l'inauguration venu, on trouvera bien un ministre pour épancher son éloquence le long du monument et déverser sur la religion et la papauté les injures sans lesquelles la petite fête manquerait son but et perdrait sa signification.

Au fond, cependant, les initiateurs de cette entreprise ne s'en dissimulent pas les difficultés et les incohérences.

Si, en effet, la République française se mettait à couler en bronze ou à tailler dans le marbre de Carrare tous les révolutionnaires étrangers, en tant que révolutionnaires, cela pourrait la mener très loin.

Garibaldi, par exemple, ayant sa statue en pied, notre digne et excellent ami le signor Crispi aurait droit au moins à son buste, ce qui ne laisserait pas de mettre les orateurs officiels dans une situation extrêmement délicate.

Car, si piètre opinion qu'on puisse avoir d'Yves Guyot, l'on se représente mal ce poseur de premières pierres faisant devant un public français l'apologie du ministre de la triple alliance.

Le Comité dont nous parlons et les journaux qui l'appuient ont donc cherché un biais. Ils pensent même l'avoir trouvé.

Ce n'est pas du « patriote » italien, ce n'est pas de l'adversaire irréconciliable du Saint Siège qu'ils entreprennent l'apothéose. Non, ce Garibaldi-là, nos confrères affectent volontiers de l'ignorer pour le quart-d'heure.

Le Garibaldi qu'il s'agit d'honorer, c'est le Garibaldi de la Défense nationale, le Garibaldi de 1870-71, l'aventurier que le gouvernement du 4 Septembre avait pourvu d'un grade et d'un commandement, alors qu'il expulsait de l'armée et du territoire des soldats français comme le duc d'Aumale et le prince de Joinville, et qu'un autre soldat français, le duc de Chartres, était contraint, pour servir son pays, de s'abriter derrière un pseudonyme !

Grâce à ce stratagème, on pense faire avaler aux braves gens la statue et ses accessoires.

L'idée n'est pas heureuse. Mieux vaudrait assurément agir avec franchise et planter carrément sur son piédestal un révolutionnaire qui eut, sur tant d'autres révolutionnaires, l'avantage de payer de sa personne et de servir une cause, d'ailleurs détestable, autrement que par des avocasseries.

Effectivement, le rôle de Garibaldi en France a été sévèrement jugé et non point par les seuls réactionnaires.

Voici, pour citer un exemple, l'extrait d'une dépêche adressée à notre héros.

» Tours, 19 janvier 1871.

« Je ne comprends pas les incessantes questions que vous me posez pour savoir qui commande, *non plus que les difficultés qui surgissent toujours au moment où vous devriez agir.* Vous êtes le seul qui invoquiez sans cesse des difficultés et des conflits, *pour justifier sans doute votre inaction.*

» Je ne vous cache pas que le gouvernement est fort peu satisfait de ce qui vient de se passer. *Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui;* votre présence à Dijon a été absolument sans résultat pour la marche de l'ennemi de l'ouest à l'est. En résumé, *moins d'explications et plus d'actes :* voilà ce qu'on vous demande. »

Le signataire de ce document — qui peut se passer de commentaires — n'est point un inconnu pour les membres du comité d'initiative. Il se nomme de Freycinet !

Avant de réclamer, en faveur du monument de Garibaldi, les souscriptions de « tous les patriotes français » il faudrait pouvoir affirmer, d'abord, que cet homme a rendu à la France de réels et signalés services.

Ce n'est pas le cas. La dépêche de M. de Freycinet le démontre. Elle a été écrite au moment où l'inaction du général italien, ses susceptibilités déplacées, les conflits d'attributions qu'il se plaisait à soulever venaient d'amener l'évacuation, par nos armes, des Vosges, de la Haute-Saône et du chef-lieu de la Côte-d'Or.

Il faudrait pouvoir affirmer, en outre, que Garibaldi a servi la France pour elle-même et lui a, sans arrière-pensée ni réticences, apporté le concours de son épée.

Or, peut-on dire qu'il a servi la France pour elle-même, le personnage qui écrivait, en 1875, ces lignes, datées de Caprera :

« A Monsieur Schon,

» *Si j'ai désiré le triomphe des armes prussiennes*, mon unique motif a été le désir ardent de voir la chute du plus exécrable tyran des temps modernes. »

Garibaldi a « désiré » — c'est lui qui le déclare — « le triomphe des armes prussiennes ». Il n'a pas servi la France tout court ; il n'a pas servi la France pour elle-même, et il a pris soin de l'expliquer dans les termes suivants :

« Alors que je me rangeai, en 1870, sous l'étendard » républicain de la France, *ce n'était que par suite* » *de mes principes démocratiques*, mais avec la » douleur dans l'âme devant combattre le noble peu- » ple allemand... » GARIBALDI. »

Voilà une restriction qui éclairera peut-être bien des points obscurs, et notamment l'évacuation de Dijon.

Un dernier trait :

Voulez vous connaître l'opinion de Garibaldi sur notre pays, sur notre armée, sur nos vieux généraux à qui le gouvernement de la Défense nationale n'avait pas craint de l'imposer comme compagnon d'armes ? Voici :

« Naples, 9 mars 1882.

» Mon très cher Léo Taxil,

» C'est fini, votre République à calotte ne trom- » pera plus personne. L'amour et la vénération que » j'avais pour elle SE SONT CHANGÉES EN MÉPRIS.

» VOTRE GUERRE TUNISIENNE EST UNE » HONTE.

» Si le gouvernement italien commettait la basses- » se de reconnaître le fait accompli, il serait bien » méprisable, de même que lâche serait la nation qui » tolérerait un gouvernement pareil.

» VOS FAMEUX GÉNÉRAUX, QUI SE SONT LAISSÉ » METTRE EN CAGE PAR LES PRUSSIENS, DANS LES » WAGONS A BESTIAUX, ET EMMENER AINSI EN ALLEMA- » GNE, APRÈS AVOIR ABANDONNÉ A L'ENNEMI UN DEMI » MILLION DE VAILLANTS SOLDATS, FONT AUJOURD'HUI » LES RODOMONTS contre les faibles et innocentes po- » pulations de la Tunisie, qui ne leur doivent rien » et qui ne les ont offensés en aucune manière.

» Vous connaissez les dépêches qui annoncent : le » général en chef a livré bataille, le « tel » général » un tel a fait une brillante razzia ; il a détruit trois » villages, abattu mille dattiers, volé deux cents » bœufs, séquestré deux mille poulets, etc., etc. Si » l'on avait l'imprudence d'insérer ces télégrammes » dans la belle histoire de France, il faudrait les en » balayer avec un *balai de cuisine trempé dans la* » *fange.* » G. GARIBALDI.»

Cette façon de traiter l'expédition tunisienne explique suffisamment la présence de M. Jules Ferry en tête du comité chargé de recueillir et de centraliser, en vue de l'érection d'une statue à Garibaldi les souscriptions de « tous les patriotes français ».

M. Jules Ferry manque de mémoire et de rancune.

Pour l'honneur de notre pays, souhaitons aux « patriotes français » des souvenirs plus précis et des cœurs plus haut placés ! X...

UN POINT D'HISTOIRE

Sous ce titre, M. Lucien Millevoye publie un très curieux article dans un journal de Paris, à propos de l'anniversaire du maréchal de Moltke. Nous en extrayons le passage suivant :

« L'incident auquel je fais allusion n'est connu dans tous ses détails que d'un très petit nombre de diplomates. Il est, je crois, inédit, mais il intéresse trop directement notre pays pour qu'il soit permis de lui laisser ignorer plus longtemps les desseins que formait, à une date encore récente, le grand état-major allemand.

» Je garantis sur mon honneur la complète authenticité du récit qui va suivre.

» Au commencement de l'année 1875, le général Le Flô, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, se trouvait en France en vertu d'un congé, lorsque de graves révélations parvinrent à ses oreilles. L'Allemagne, sans provocation de notre part, cherchait un prétexte rapide pour mettre obstacle à la réorganisation de nos forces militaires, s'efforçait par tous les moyens d'obtenir le silence ou la complicité de l'Europe, et se préparait à entrer brusquement en campagne pour *imposer à la France les conditions d'un désarmement.*

» Cependant ces bruits, qui ne dépassaient pas le seuil des chancelleries n'avaient pas encore jeté l'émotion dans le public. Et même dans les cercles diplomatiques on ne se gênait point pour railler le maréchal-président et ses ministres sur les craintes que leur inspiraient les projets de l'Allemagne.

» Un ambassadeur, ami de notre pays, déplorait dans ses entretiens avec le général Le Flô, ce qu'il appelait « l'affolement » du gouvernement français. Il persuadait au général Le Flô de calmer l'inquiétude du gouvernement, de le ramener « à une plus froide et plus saine appréciation de la situation. »

» Le général Le Flô différa son départ pour la Russie, afin de s'en expliquer nettement avec le maréchal.

» Vos inquiétudes, lui dit-il, sont excessives ; elles vous exposent aux railleries du monde diplomatique. L'Europe ne croit pas aux mauvais desseins de l'Allemagne. »

« Vous en parlez bien à votre aise, répondit le maréchal... si vous saviez ce que nous savons ! »

Et tirant de son bureau un petit dossier il le remit au général

» A peine y eut-il jeté les yeux, le général Le Flô tout ému s'écria :

» Comment ! vous aviez de pareils documents et je n'en ai pas reçu communication ! »

» C'était *deux lettres du prince de Galles* prévenant le gouvernement français, la première que nous serions attaqués par l'Allemagne au mois de mai, la seconde que l'invasion était remise au mois de septembre.

» C'était aussi des papiers d'agents secrets ne laissant aucun doute sur les projets de l'Allemagne.

» L'un d'eux rapportait les paroles prononcées par M. de Moltke en présence de l'empereur Guillaume et de plusieurs généraux prussiens.

« Nous ne pouvons perfectionner, disait-il, nos moyens d'attaque et la France améliore chaque jour un système de défense. L'heure décisive est venue. Plus tard, la guerre coûterait aux deux nations cent mille hommes de plus. Pour l'empêcher de devenir exterminatrice, il faut la faire à l'instant même. Ce n'est pas seulement comme général et comme allemand que je parle, c'est comme homme, c'est comme chrétien ».

» Le général Le Flô se hâta de rejoindre son poste.

» Il comprenait qu'il n'y avait de chance de salut que dans l'intervention personnelle de l'empereur Alexandre. Il demanda et obtint une audience du souverain.

» En présence de l'empereur qui avait pour lui une sympathique estime, il laissa libre cours à sa douleur, à son indignation patriotique.

» L'Allemagne veut nous détruire, s'écria-t-il, nous défendrons notre existence nationale. C'est une guerre implacable et sans fin qui va commencer ; elle marquera de sang et de ruines la fin de ce siècle. On ne tue pas, sire, une nation comme la France ! Bientôt l'Europe entière sera entraînée dans la lutte. Votre Majesté elle-même se verra obligée de mettre l'épée à la main.

» Sa voix tremblait ; de grosses larmes coulaient sur ses joues.

» L'empereur se leva, ému lui-même. Et dans un élan de grandeur chevaleresque qui lui crée des droits éternels à la reconnaissance de notre pays :

» Calmez vous, calmez-vous, mon général, lui dit-il, nous ne laisserons pas toucher à la France, vous serez prévenus, prévenus par moi. »

» Ce qui suit est connu. Le récit en a été publié dans le *Figaro* du 21 mai 1887, de la main même du général Le Flô.

» J'ai eu l'honneur de recueillir de sa bouche le récit des événements dans lesquels il a joué un rôle décisif. Je n'oublierai jamais cet accent ému et pénétrant du patriote.

» Il a gagné une partie suprême... Au prix de quelles angoisses ? Ceux-là seuls qui l'ont entendu le savent. L'histoire nous offre peu d'exemples de situations aussi poignantes, aussi tragiques. Dans un entretien d'une demi-heure entre le czar et l'ambassadeur de France, le sort de la France et de l'Europe a été décidé.

» L'âme ardente et sincère d'un soldat a touché celle de l'empereur Alexandre. Ce jour-là, il n'y eut de part et d'autre ni habileté ni calcul. La froide politique a été vaincue une fois en un siècle par l'élan du cœur. Le spectacle est aussi grand que nouveau. »

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

(SUITE)

Le projet du gouvernement contient ensuite l'examen du régime économique sur lequel la France devra porter son choix, et, au préalable, l'étude des régimes adoptés jusqu'ici.

« En présence de ces faits, nous ne pouvons hésiter à donner satisfaction aux vœux exprimés par la grande majorité des représentants de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, en faveur d'une revision d'ensemble destinée à mettre nos tarifs en harmonie avec les exigences de la situation, et comportant les remaniements jugés nécessaires, soit pour assurer l'avenir de notre production, soit pour diminuer les charges de nos budgets.

» Pour ce travail, qui exigeait un égal souci des intérêts si divers, et souvent même, en apparence au moins, contradictoires, de nos agriculteurs, de nos fabricants et de nos exportateurs, nous avons eu recours à la haute compétence du conseil supérieur du commerce et de l'industrie et du conseil supérieur de l'agriculture.

» Nous n'avons pas seulement appelé ces assemblées à délibérer sur les taxes applicables à chaque produit en particulier et sur les changements de classification qui leur semblaient nécessaires, nous les avons en outre consultées sur l'ensemble de la politique douanière qu'il y aura lieu de suivre après l'expiration des traités, et les résolutions qu'elles ont recommandées à l'attention des pouvoirs publics forment précisément et dans leur ensemble, le projet même qui vous est aujourd'hui soumis par le gouvernement. Il ne pouvait évidemment adopter une meilleure base du travail qu'il doit maintenant poursuivre d'accord avec le Parlement, afin d'assurer au pays les meilleures conditions possibles de production et d'échange.

» Le régime des traités de commerce, tel qu'il a fonctionné depuis 1860, comporte la réunion de trois caractères essentiels : longue durée, immutabilité pendant cette durée du tarif consenti sans limitation préalable, concession du traitement de la nation la plus favorisée. Ce régime, très vivement attaqué, a trouvé dans le conseil supérieur du commerce et de l'industrie et conserve dans le pays de chaleureux défenseurs. C'est à leurs yeux le seul système capable d'assurer aux relations internationales la stabilité dont les opérations du commerce et de l'industrie ne peuvent se passer.

» Il est particulièrement indispensable à notre pays dont la production industrielle excède de beaucoup les besoins de la consommation intérieure et exige par conséquent au dehors des débouchés qui nous seraient rapidement enlevés par nos rivaux le jour où nous viendrions à nous isoler en Europe, en rompant avec une politique commerciale à laquelle ne renonceront peut-être pas toutes les nations voisines. Ils rappellent enfin que le régime des traités de commerce a fait ses preuves, que, pendant trente ans, il a assuré le développement rapide et continu de la richesse nationale et qu'il a permis à notre pays de traverser sain et sauf les plus terribles épreuves.

» Les adversaires des traités de commerce, tels qu'ils ont été conclus jusqu'à ce jour, se refusent à leur attribuer le mérite des progrès incontestables de la prospérité générale dont ils voient surtout la cause dans les applications nouvelles de la science et dans le développement des moyens de transport ; ils rappellent que l'essor de cette prospérité est bien antérieur à 1860, et ils notent que, si le mouvement total des importations et des exportations a augmenté depuis cette date, c'est sur les importations que cette augmentation s'est surtout fait sentir.

» Mais les principaux reproches qui ont été formulés contre ce régime, et que nous avons retrouvés à chaque pas dans le dépouillement de l'enquête, sont indépendants de cette question à peu près insoluble d'appréciation et s'appliquent aux caractères constitutifs du système lui-même.

» La trop longue durée des conventions commerciales paraît incompatible avec les conditions essentiellement mobiles de la production industrielle moderne, avec les changements inopinés qui sont le fait de la découverte d'un procédé nouveau, de l'utilisation d'une matière jusque là restée sans emploi, de l'ouverture d'une ligne de chemin de fer ou de paquebots, ou d'un abaissement des prix de transport avec les phénomènes de dépréciation des métaux précieux et les fluctuations de valeur de la monnaie fiduciaire, là où elle a force libératoire.

» Ces changements doivent pouvoir être à bref délai balancés par des modifications correspondantes des tarifs au profit de l'agriculture et de l'industrie nationales, alors surtout qu'elles sont menacées, non plus seulement par leurs anciennes rivales, mais par des pays neufs dont il est impossible de prévoir et de mesurer la force d'expansion.

» On conteste en outre, que le régime des traités de commerce assure aux producteurs et aux négociants la stabilité dont ils ont besoin pour leurs opérations ; en effet, les stipulations d'un nouveau traité viennent réagir en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, condition indispensable de toute convention commerciale, sur celle des traités antérieurement conclus, et détruisent l'équilibre que ces derniers avaient établi.

» On se plaint surtout de l'inégalité de traitement des différentes industries, qui a été la conséquence presque inévitable de ce régime, les négociateurs étant amenés à consentir des concessions sur un point pour obtenir des avantages sur un autre et à faire ainsi, de certaines industries, la rançon d'autres industries privilégiées.

» On fait remarquer, enfin, que les tendances protectionnistes de presque tous les peuples rendent, en fait, la conclusion de nouveaux traités à peu près irréalisable. (*A suivre.*)

REVUE DE LA PRESSE

M. François Magnard, dans le *Figaro*, parle aujourd'hui politique coloniale :

» Gavarni a buriné, d'un crayon immortel, les politiqueurs de son temps : celui qui s'assombrissait en pensant aux desseins de la perfide Albion, celui que les Balkans inquiétaient, celui surtout qui affirmait que l'existence de la Pologne était indispensable à l'équilibre européen.

» Que n'a-t-il connu le Monsieur qui ne peut se consoler de ne pas avoir tout le lac Tchad ?

» En vain fera-t-on remarquer à ce Monsieur que, pour rendre effective la possession du lot qui nous est échu en Afrique, il y faudrait tout ce qui y manque, colons, millions et soldats. Il reste désespéré et exaspéré contre l'Angleterre, qui a pris plus de singes que ses copartageants.

» Il y a des chances cependant pour que le même Monsieur se fût cru obligé de voter contre l'emprunt de l'Annam et du Tonkin.

» Cette pilule a paru fort pénible à avaler et le gouvernement qui y a déjà renoncé aurait eu tort de trop insister là-dessus.

» Pourtant il est clair que dans le cas présent, il avait raison ; le seul moyen de rendre l'Annam et le Tonkin profitables, c'est d'y faire des sacrifices nécessaires. Mais allez donc parler de cela à des gens qui se débattent contre le déficit et ne savent comment joindre les deux bouts !

» Politique coloniale ; superflu et luxe des nations bien portantes, dirait un faiseur de maximes.

» On a beaucoup sacrifié depuis vingt ans à ce luxe. Ce qui est fait est fait et il n'y a pas à revenir sur le passé : mais je crois qu'on pourrait se borner maintenant.

» L'expansif colonial » est une autre variété du mécontent que nous indiquions tout à l'heure, fort singulier aussi et parfois dangereux ; rien ne saurait le satisfaire, et il faut sérieusement se défendre contre sa manie, qui opère particulièrement sur l'Afrique en raison de l'immensité des espaces et du vague des localités où peut s'étendre la célèbre « sphère d'influence. »

» Avant de songer à des colonies nouvelles, essayons de tirer tout le parti possible de celles que nous avons. L'idée à la fois sublime et cocasse du Transsaharien est peut-être réalisable, mais non avant qu'on ait complété le réseau intérieur des chemins de fer d'Algérie ou de Tunisie, et encore ! »

De l'*Autorité*, sous la signature de M. Paul de Cassagnac, à propos des médecins légistes qui ont été chargés d'examiner Gabrielle Bompard.

« Je constate avec effarement qu'ils se sont offert le spectacle d'une experience d'hypnotisme sur Gabrielle Bompard.

» Il est vrai qu'ils ont eu la délicatesse de ne lui poser aucune question ayant « rapport avec les faits de l'instruction ».

» Ça, c'est bien.

» Les voyez-vous, lui arrachant des vœux par le magnétisme, ou lui suggérant de s'avouer coupable à la cour d'assises !

» Vraiment, ces messieurs se sont cru à l'amphithéâtre et chargés de faire des expériences pour une conférence public. Ce n'était plus une accusée, c'était un sujet.

» D'ailleurs, dans cette affaire Eyraud-Bompard, tout a été bizarre, de la part de la justice.

» Vous vous souvenez du juge d'instruction qui a invité quelques amis à passer la soirée rue Tronson-Ducoudray, dans la maison du crime, pour faire reconstituer devant eux la scène de l'assassinat ?

» Le rapport des médecins légistes est conçu de la même façon et avec les mêmes traditions théâtrales !

» Si encore, il était clair et net.

» Les jurés pourraient alors en tirer quelque lumière.

» Mais je les attends à la discussion de ce rapport, fait pourtant pour les éclairer.

» Et je les défie bien d'en sortir.

M. Lissagaray, dans la *Bataille*, émet certaines réflexions qui ne manquent pas de justesse, sur le rachat de l'*Angelus*, de Millet, à côtés d'insanités anti-artistiques.

« Un commerçant français vient de racheter le tableau l'*Angelus* au prix de huit cent mille francs. Cette toile, une des plus ordinaires de Millet, et qui représente médiocrement un sujet faux, avait été dernièrement achetée cinq cent mille francs par des marchands de porc ou de morue d'Amérique. Non pas qu'ils eussent la moindre passion pour cet *Angelus*-là ou qu'ils ignorassent sa valeur véritable, mais parce qu'ils comptaient sur le snobisme de leurs compatriotes et aussi de quelques Français.

» Ils n'ont pas eu tort. Les Américains sont venus contempler cette peinture d'un mètre carré ; elle a rapporté en quelques mois trois cent mille francs à ses propriétaires. Alors un Français s'est rencontré pour en offrir huit cent mille, et abandonner pendant deux mois encore le droit d'exploitation. La Compagnie américaine aura donc empoché douze cent mille francs au minimum.

» Le commerçant français qui a payé huit cent mille francs cette toile, dont le pauvre Millet n'a pas retiré six mille, est parfaitement convaincu qu'il a accompli un acte véritable de patriotisme. Nous craignons fort qu'il n'ait ouvert un champ nouveau au roublardisme américain. Si son exemple est suivi, il va se fonder des compagnies pour acheter des tableaux de nos artistes un peu en vue, et nous les revendre au nom de la patrie à des prix exhorbitants. »

Passons sur la roublardise américaine. — Mais M. Lissagaray disant, à propos de l'*Angelus*, que Millet, l'admirable Millet, a *peint médiocrement un sujet faux*, c'est un comble que notre plume se refuse à qualifier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du 6 novembre 1890

Présidence de M. FLOQUET, président

LE BUDGET DE 1891

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1891 (ministère des affaires étrangères.)

M. Delcasse. — Je demande à présenter quelques observations sur la politique étrangère française : tout en approuvant l'esprit et les intentions de cette politique, je trouve que les résultats n'en sont pas très-satisfaisants.

Ainsi pour la conversion égyptienne, la France devait-elle lever le veto sans aucune garantie ? Non, elle devait exiger en échange l'évacuation de l'Egypte, et pour cela, il n'y avait qu'à placer les ministres anglais en face de leurs propres déclarations.

Les Anglais, a dit Gambetta, n'estiment que les alliés qui savent se faire respecter. Si le gouvernement français avait été plus ferme dans la question de la Conversion, ou dans celle de Zanzibar, la France aurait obtenu des compensations ; mais non, à l'étranger, on ne croit pas à notre résistance, et on pense que l'énergie du ministre des affaires étrangères de France se dépense à la tribune. (Bruit)

Vous nous dites qu'on vous a accordé des compensations, mais le protectorat de Madagascar existait depuis quatre ans, et la convention du Congo ne constitue qu'une barriere entre le Congo français et nos possessions du Sud-Ouest.

On parle d'union entre la France et l'Angleterre : il y a une autre union qui est inspirée par les faits. (Applaudissements).

L'Allemagne a conclu une alliance contre la Russie, puis elle s'est alliée à l'Italie et à l'Autriche.

Pendant que se nouait cette alliance, deux autres nations faisaient comprendre qu'elles ne craignaient pas cette étrange et formidable union. (Applaudissements).

Aujourd'hui la triple alliance est jugée par ses propres auteurs, comme insuffisante, en présence de l'entente de la France et de la Russie.

En se tenant à cette politique qui repose sur la communauté permanente d'intérêts, le gouvernement aura l'assentiment du suffrage universel et cela lui permettra d'affronter d'une âme égale et sans que sa dignité en souffre toutes les éventualités. (Très bien ! très bien.)

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — La France est pacifique ; elle ne menace personne ; mais elle ne cache pas ce qu'elle fait pour mettre son armée en mesure de faire face à toutes les éventualités.

La conversion égyptienne n'a pas été une concession faite à la politique anglaise, elle a été faite dans l'intérêt du peuple égyptien qui la réclamait, et depuis qu'elle est faite, notre situation morale dans ce pays est meilleure. (Mouvements divers.)

Connaît on un moyen pratique d'obtenir l'évacuation immédiate ?

S'il n'y en a pas, il faut attendre l'exécution des promesses de l'Angleterre, qui, d'ailleurs, ne les a jamais niées.

C'est le vrai moyen de servir les intérêts de la France dans le présent, sans rien compromettre dans l'avenir. (Applaudissements au centre. Agitation prolongée.)

Les pêcheries de Terre-Neuve

M. La Chambre. — Un *modus vivendi* a été établi pour l'exercice des droits de pêche par les Anglais et les Français dans le Frenchshore.

Cette convention approche de son terme.

La dernière campagne a été mauvaise et nos armateurs semblent disposés à suspendre leurs armements.

On a parlé d'une indemnité en argent et les Anglais n'hésiteraient pas à acheter à ce prix notre éviction, mais il y a une population de quinze à vingt mille marins qui serait ainsi sacrifiée.

J'attends de M. le ministre une prompte et satisfaisante solution.

M. Ribot. — Cette question est actuellement l'objet de négociations qui seront menées aussi activement que possible.

Chapitre Ier (traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.) Les chapitres un et deux sont adoptés.

INCIDENT BURLESQUE

M. Leconte (Indre). — Je propose de supprimer le crédit de 110.000 francs affecté à l'ambassade près de Monsieur le pape. (Hilarité prolongée sur tous les bancs).

Je ne voulais pas dire Sa Sainteté.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 7 novembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
94 80	3 0/0	94 70	94 60	
105 20	4 1/2 0/0 1883	105 20	105 20	
93 95	Italien 5 0/0	93 95	93 5	
18 675	Turc 4 0/0	18 55	18 66	
497 50	Egypte 6 0/0	496 50	496 5625	
76 1/16	Extérieure 4 0/0	75 5/16	75 5/16	
91 15 16	Hongrois 4 0/0	91 1/8	91 1/8	
59 3/4	Portugais 3 0/0	59 3/4	59 3/4	
94 13 16	Consolidés anglais	94 3/8	94 3/8	
99 1 8	Russe 1880	99 /.	99 /.	
98 1 16	Russe 1889	98 ./.	98 ./.	
.. ./.	Russe 1890	.. /	. /	
	Sociétés de crédit			
4350 .	Banque de France	4340	4345 ..	
581 25	Banque d'Escompte	580 .	582 50	
872 50	Banque de Paris	872 50	877 50	
1292 75	Crédit Foncier	1282 50	1282 50	
437 50	Crédit Mobilier	437 50	437 50	
818 75	Crédit Lyonnais	807 50	807 50	
634 375	Banque Ottomane	629 375	629 375	
	Chemins de fer			
1865 ..	Nord	1860 .	1860 ..	
1510 ..	Paris-Lyon-Méditer.	1505 ..	1505 ..	
.... ..	Orléans	.... ..	.. ..	
565 ..	Autrichiens	548 75	548 75	
338 75	Lombards	332 50	332 50	
3 6 25	Nord Espagne	355 25	355 25	
310 .	Saragosse	311 25	311 25	
	Valeurs diverses			
1452 50	Gaz Parisien	1452 50	1452 50	
55 75	Métaux	56 25	56 25	
38 25	Panama	37 50	37 50	
2402 50	Suez	2400 ..	2400 ..	
	Mines			
610 625	Rio-Tinto	607	607 .	
152 50	Tharsis	151 875	151 875	
... ..	de Beers	.. ..	... ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 7 novembre 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
91 65 ./.	3 0/0	94 15 ./.
95 75 ./	3 0/0 amortissable	95 75 ./.
104 90 ./.	4 1/2 0/0 1883	104 80 ./.

BOURSE DE LILLE

du vendredi 7 novembre

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCED.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	108 .
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	....	120 .
Lille 1868, remboursable à 100 fr.	.. ..	514 75
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	510 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	....	415 ..
Lille 1887	.. ..	896 ..
Armentières 1886	.. ..	491 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	45 50
Tourcoing 1878	.. ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	....	113 50
Département du Nord	....	104 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	....	570
» » (act. nouv.	.... ..	1162 50
Caisse de Roubaix (Decroix, Verley et Cie)	....	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	....	75 .
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	....	275 ..
Caisse Plater et Cie	....	350 .
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	....	605 .
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	....	419 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	.. .	1125 .
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.... ..	530 .
Le Nord, assur., act. 1 000 fr., 250 payés	....	2350 .
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	....	435
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	....	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	....	500 .
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix.	....	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us Grassin) 500 fr.	....	150 .
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	. .	85
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	.. ..	512 .
Delgutte et Cie	....	525 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	. .	2065 ..
Binche-Saint-Vaast	....	3600
Denain et Anzin	....	340 ..
Obligations Nord	....	320
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	....	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	....	220 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	....	515 ..
Chemins de fer économiques du Nord	525 ..	525 .
CHARBONNAGES — ACTIONS	*Cours complets*	
Aniche (Nord) le 12e	....	19000 ..
Anzin 100e de denier	5680 5610 ...	5670 .
Béthune 1881		509 75
Béthune 1877		440 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	15100	15100 .
Bully-Grenay le 6e	8660 8655	8700 ..
Carvin	2100	2100 ..
Courrières	47475	47600 .
Campagnac		406 25
Crespin	400	380 ..
Douchy		4925 ..
Douaisienne (act. libérées) 500 fr.)		225 ..
Dourges		12950 .
Escarpelle (Nord)	4170	4225 ..
Epinac		380 .
Ferfay (Société anonyme)		920 .
Lens	23375	28985 ..
Liévin	10660	10750 ..
Ostricourt	775	746 .
Meurchin	5845	5550
Marles 30 0/0 part d'ingénieur		28100 .
Drocourt		590 .
Sincey-le-Rouvray		2 50
Thivencelles, Fresnes-Midi		243 75
Vicoigne et Nœux		22900 .

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le scandale de Toulon

Toulon, 7 novembre. — On est, aujourd'hui, à peu près exactement fixé sur la façon dont a été dévoilé le crime.

Il y a environ un mois M. Fouroux — qui avait déjà rompu avec Mme de Jonquières — se trouvait à Paris, lorsqu'il reçut une lettre menaçante.

Le signataire de la lettre, qui n'était autre que le lieutenant de Sainte-Colombe, sommait le maire de lui rendre certains papiers compromettants pour Mme de Jonquières.

M. Fouroux prit, le soir même, le rapide de Toulon et, au saut du train, courut déposer une plainte entre les mains du procureur.

Ce dernier fit aussitôt comparaître à sa barre le sous-lieutenant.

Au magistrat qui l'interrogeait, M. de Sainte-Colombe répondit qu'il avait agi en... en galant homme ; qu'il était l'ami dévoué de Mme de Jonquières et qu'il prenait sa défense.

— M. Fouroux, ajouta-t-il en substance, est bien osé de se plaindre et de mettre la justice dans l'affaire !...

— Que voulez-vous dire ? interrompit le magistrat.

— Rien... Je veux dire que la conscience de M. Fouroux est moins nete qu'on ne le croit.

Ces paroles « imprudentes » donnèrent le premier éveil. Le parquet de Toulon, flairant une piste, la suivit jusqu'au moment où les propres déclarations du mari outragé étalèrent le crime au grand jour.

Quelque temps avant l'arrestation du maire, le commissaire central de Toulon était habilement pressenti sur la question de savoir quelle serait son attitude « dans le cas où on lui ordonnerait l'arrestation d'un personnage haut placé » :

— C'est de M. Fouroux que vous voulez parler ?

— Peu importe...

— Eh bien ! je ferai mon devoir.

On voit par là que l'affaire a été menée de longue main.

La démission de M. Christophle

Le bruit de la démission du gouverneur du Crédit Foncier a couru hier dans les couloirs de la Chambre. Interrogé à ce sujet par un rédacteur du *Gaulois*, M. Christophle a répondu :

— Il n'y a pas un mot d'exact dans tous ces racontars, nous a répondu le gouverneur du Crédit foncier Vous pouvez les démentir catégoriquement et je vous autorise à publier le démenti comme venant de moi.

» Je n'ai eu aucune discussion avec M. Constans, que je n'ai pas vu depuis six semaines, tout le monde sait d'ailleurs, que la nomination du sous-gouverneur du Crédit foncier, qui aurait été le point de départ de cette prétendue discussion, n'est pas dans les attributions du ministre de l'intérieur.

» Elle est de la compétence du ministre des finances, avec lequel mes relations comme gouverneur du Crédit foncier sont des plus cordiales, de même que mes rapports personnels avec M. Rouvier sont excellents.

» Enfin, le Conseil des ministres ne s'est pas occupé, ce matin, du Crédit foncier ; il n'a pu se prononcer ni pour ni contre aucune candidature à la succession de M. Lévêque, et je n'ai pas eu à me préoccuper, de mon côté, de donner ou de ne pas donner ma démission.

» Vous le voyez : autant d'allégations, autant d'inexactitudes ».

M. de Freycinet, candidat à l'Académie

Paris, 7 nov. — Le bruit courait hier à l'Académie française que M. de Freycinet se présentait au fauteuil d'Emile Augier.

Nous croyons que cette nouvelle est vraie : le président du Conseil, ministre de la guerre, a cédé aux nombreuses sollicitations de ses amis de l'Institut, mais il n'a pas fait acte de candidat et ne commencera ses visites officielles que dans quelques jours.

Cette candidature peut modifier complètement l'élection académique du 11 décembre ; il est peu probable, en effet, qu'il y ait ballottage comme au 17 avril dernier.

Les candidats sont, d'ailleurs, moins nombreux ; dans la séance d'hier, M. Camille Doucet a annoncé à ses collègues que MM. Henri-Houssaye et André Theuriet se retiraient.

L'honorable secrétaire perpétuel a ajouté que les autres candidatures étaient considérées, aux yeux de la Compagnie, comme maintenues « par tous ceux qui ne manifesteraient pas des intentions contraires. »

Voici par conséquent, la liste des candidats, d'après l'ordre de leur inscription :

MM. Ferdinand Brunetière, Thureau-Dangin, Emile Zola, Henri Becque, Charles Nauroy, Ferdinand Fabre, Pierre Loti, Regnault, Eugène Manuel et Lavisse, qui étaient candidats le 17 avril dernier et qui ont donné lieu à trois jours de scrutin sans résultat.

A cette liste il faut ajouter désormais M. de Freycinet.

Les bookmakers

On a parlé, ces jours derniers, de la suppression des bookmakers, lors de la réouverture de la saison sportive. Le *New-York Herald*, de ce matin, publie sur ce sujet plusieurs interviews ; notre confrère donne entre autres l'opinion de M. Constans, du prince de Sagan et de plusieurs bookmakers en vue.

Rien n'est encore décidé au ministère de l'intérieur, dit le ministre, mais il est certain qu'une solution quelconque sera donnée à cette question avant la réouverture des courses ; ou la suppression pure et simple, ou la règlementation avec impots en faveur de l'Assistance publique. Le prince de Sagan est favorable à la réglementation des bookmakers. Quant à l'opinion des bookmakers, on la devine aisément, c'est du pari mutuel que vient tout le mal, c'est à lui qu'on doit la recrudescence du jeu, etc. etc.

Le docteur Koch

Berlin, 7 novembre. — Avant de partir pour la chasse dans les domaines du comte Eulenbourg, l'empereur a remis à M. Maybach, ministre de l'intérieur, un rescrit autographe, proposant pour le docteur Koch une dotation de 500,000 marks, pour les éminents services qu'il rend à l'humanité.

La dotation sera immédiatement votée par le Langtag.

Pour ses découvertes relatives au microbe du choléra, le docteur Koch a déjà reçu une récompense de 100.000 marks.

L'empereur d'Allemagne a offert de payer, sur sa bourse particulière, les expériences actuellement entreprises par le docteur.

La date de l'apparition du livre du docteur Koch n'est pas encore fixée, mais le docteur espère pouvoir communiquer aux principaux médecins et professeurs sa méthode pour la préparation du vaccin de la phtisie.

Le yacht de l'Impératrice d'Autriche

Livourne, 7 novembre. — Le yacht portant l'impératrice d'Autriche, qui se rend à Corfou, a quitté le port hier, par une effroyable tempête. On est fort inquiet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 7 novembre.

Présidence de M. FLOQUET, président

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la guerre.

Une proposition de M. de Lanjuinais, tendant à ajourner les articles 12 et 17, afin de permettre de discuter d'abord l'article 18, et de donner aux débats plus d'ampleur, et soutenue par M. le baron Reille, n'est pas adoptée.

M. de Monfort. — J'ai l'honneur de déposer un amendement tendant à augmenter le paragraphe 3 du chapitre 12, de 8.430 francs pour le maintien d'un intendant-général, et à rétablir au paragraphe 5 un crédit de 40.000 francs pour maintenir les cadres de l'état-major du génie au chiffre fixé par la loi des cadres.

Aujourd'hui le service de l'intendance a une importance capitale ; on est sûr que nos soldats se battront bien. Il est plus difficile de savoir si nous serons en état de les nourrir. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le baron Reille. — L'intendance dans les hauts grades n'a pas le nombre de postes qui lui revient.

La première partie de l'amendement n'est pas adoptée.

M. Cochery rapporteur. — Il y a une réforme qu'il ne faut pas ajourner à une date indéterminée. Les cadres du génie sont surabondants.

M. le baron Reille. — L'arme du génie est celle où l'avancement est le plus lent, c'est par la révision des cadres et par la voie budgétaire qu'on devra modifier l'organisation de l'arme.

Le cadre du génie peut être modifié, mais de façon à respecter les droits à l'avancement pour les officiers qui sont pleins de mérite. (Vifs applaudissements à droite).

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

7 Novembre

ROUBAIX-TOURCOING. — Le mois courant a atteint jusque 6,85, mais les mois éloignés n'ont guère bougé et ont plutôt fléchi. La tendance est à peine soutenue.

On a enregistré 185,000 kil. comme suit :

Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. — Buenos-Ayres type 1 :

Sur novembre 10.000 kil. à 6.80, 10.000 à 6.82 1/2, 55.000 à 6,85.

Sur décembre 20,000 kil. à 6.20, 30,000 à 6,22 1/2 ; sur janvier 5,000 kil. à 5,82 1/2, 5,000 à 5,85 ; sur février 10,000 kil. à 5.70 ; sur mars 5,000 kil. à 5.60, 10,000 à 5.67 1/2.

Sur avril 10,000 kil. à 5.55 ; sur mai 5,000 kil. à 5.55 ; ensemble 175,000 kil.

Australie AB : sur novembre 10,000 kil. à 6.50.

ANVERS. — On constate aujourd'hui 10 à 15 centimes de hausse sur les cours avec tendance ferme.

On a traité : 30,000 kilos sur novembre, 30,000 sur décembre, 35,000 sur janvier, 20,000 sur février, 25,000 sur mai, 25,000 sur juin, 35,000 sur juillet, 5,000 sur août. Total de la journée : 195,000 kil.

LEIPZIG. — Les cours arrivent en progrès sensible sur hier, parfois même de 17 1/2 pts. Marché ferme. Ventes 355.000 kil.